Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300759-20260828-DEC-2026-105-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/09/2026
Publication : 10/09/2026

Le 28/08/2026
DEC-2026-105
PTO/Centre juridique/EF

DÉCISION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 qui permet au Conseil municipal de déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.02.06 du 27 mars 2026, reçue à la Préfecture de la Gironde le 30 mars 2026, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2026-PERM-239 en date du 3 juillet 2026, reçu en Préfecture de la Gironde le 8 juillet 2026, portant délégation de fonction à Monsieur Pierre CHAMOULEAU, 3ème Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté, à la commande publique et aux moyens généraux,

CONSIDÉRANT que la Ville a sollicité Monsieur LOKO Stéphane (Nom commercial « DJ BlackBénin »), entrepreneur individuel, dont le siège social est situé 84 rue André Messager, Apt 122 Bat A à Bruges (33520), pour une animation musicale lors de l'inauguration le 12 septembre 2026 d'une nouvelle salle au sein du complexe sportif Daugère sis 26 Rue de Daugère à Bruges,

CONSIDÉRANT le devis valant contrat proposé par Monsieur LOKO Stéphane pour cette animation musicale,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** avec Monsieur LOKO Stéphane (SIRET 992 402 222 00010) un devis valant contrat ayant pour objet une prestation musicale pour l'inauguration le 12 septembre 2026 d'une nouvelle salle au sein du complexe sportif Daugère,

- **De payer** à Monsieur LOKO Stéphane, à réception d'une facture, la somme de **500€ TTC (non-assujetti à TVA)**.

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire

MAIRIE DE BRUGES 33520

Pierre CHAMOULEAU

Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - www.mairie-bruges.fr